



Réviser

Le vocabulaire

L'arrêt et le stationnement sont deux mots pour parler de l'immobilisation d'un véhicule. Ils ont des significations différentes dans le Code de la Route qu'il faut impérativement connaître.



Les essentiels à retenir

➤ Définition d'un arrêt

Dans le Code de la Route, un arrêt est une immobilisation du véhicule de courte durée. Le conducteur doit rester à proximité du véhicule et pouvoir le déplacer immédiatement, à tout moment.

Quelques exemples d'arrêts :

Déposer un passager : le conducteur reste au volant et repart dès qu'il a déposé son passager. Attendre un passager : un automobiliste peut attendre dans son véhicule un passager qui fait une course, à un emplacement où l'arrêt est autorisé.

Décharger une voiture : il est possible de s'arrêter pour décharger sa voiture. Il faut néanmoins rester à proximité pour pouvoir la déplacer à tout moment. En effet, il ne s'agirait plus d'un arrêt si le conducteur monte ses courses dans son appartement.

➤ Définition d'un stationnement

Le stationnement est une immobilisation du véhicule, sans que le conducteur reste à proximité de celui-ci. Il peut être de durée variable et doit se faire sur un emplacement autorisé au stationnement. En effet, l'automobiliste ne sera pas en capacité à déplacer son véhicule s'il gêne. Il doit donc se stationner sans gêner la circulation des autres usagers.

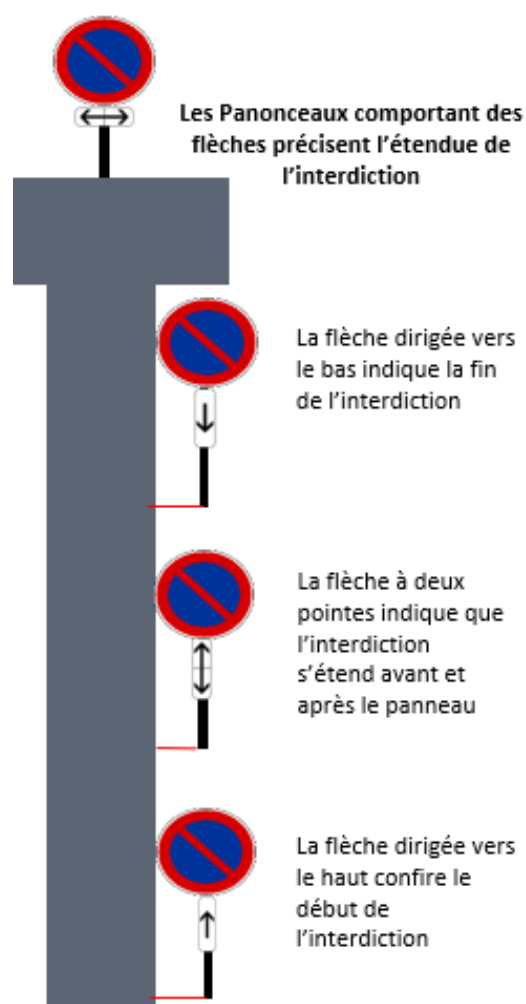
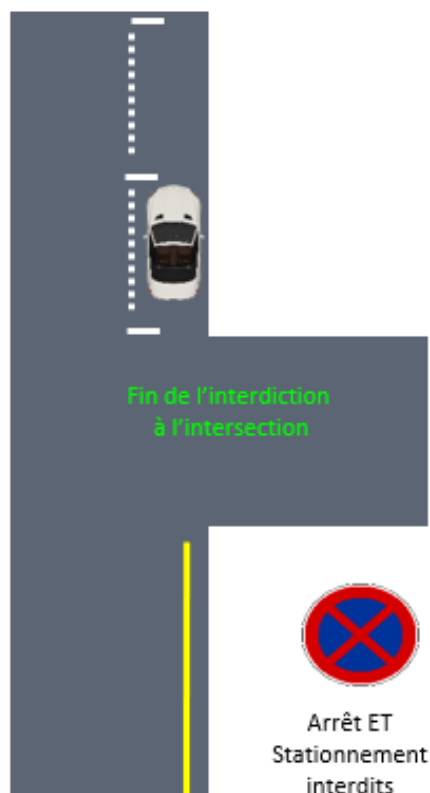
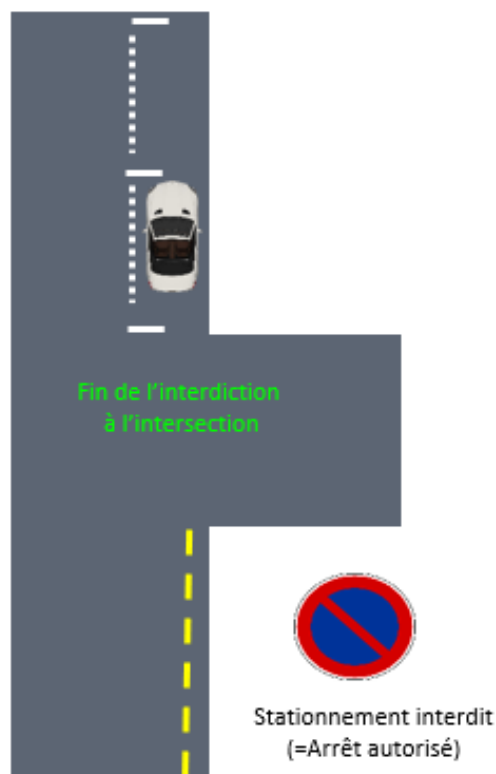
La durée d'un stationnement peut aller jusqu'à **7 jours**. Au-delà de 7 jours consécutifs de stationnement, celui-ci est considéré comme **abusif**.

Quelques exemples de stationnement :

Se stationner pour monter ses courses dans son appartement.

Se stationner sur le parking d'un centre commercial pour aller faire les courses

Se stationner dans la rue pour aller chez le médecin.



L'interdiction concerne seulement une catégorie de véhicules :

L'interdiction de stationner ne concerne que les transports de marchandises



L'interdiction concerne tout le monde sauf :

Arrêt et stationnement réservés aux véhicules utilisés par les personnes titulaires de la carte de stationnement



Stationnement réservé aux véhicules électriques pendant leurs recharges de leurs batteries



L'interdiction s'applique :

À certaines heures

À certains jours



Vérifier

Ai-je bien compris ?

Ex.1 Relier les situations aux exemples qui conviennent :

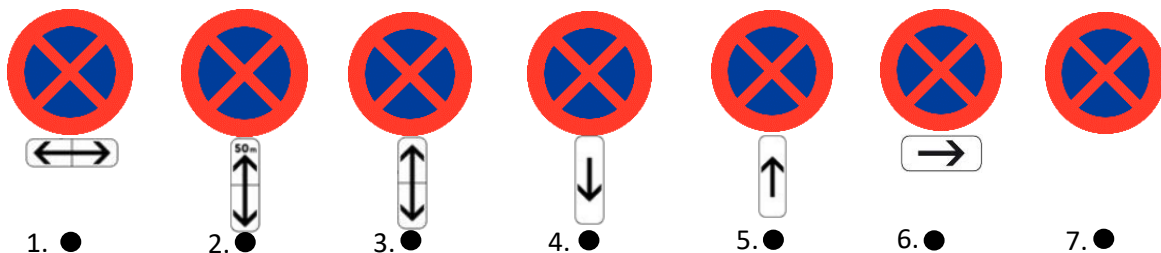
Arrêt	●	● Immobilisation momentanée
		● Aller récupérer son enfant à l'école
		● Faire descendre des passagers
		● Aller acheter une baguette
Stationnement	●	● Décharger mon véhicule
		● Aller acheter une baguette
		● Récupérer son courrier à l'OPT



S'exercer

Je m'entraîne

Ex.2 Relier les interdictions à la définition qui convient :



1. ●

2. ●

3. ●

4. ●

5. ●

6. ●

7. ●

A. ●
À droite
du panneau

B. ●
Avant et après
le panneau

C. ●
Jusqu'au
panneau

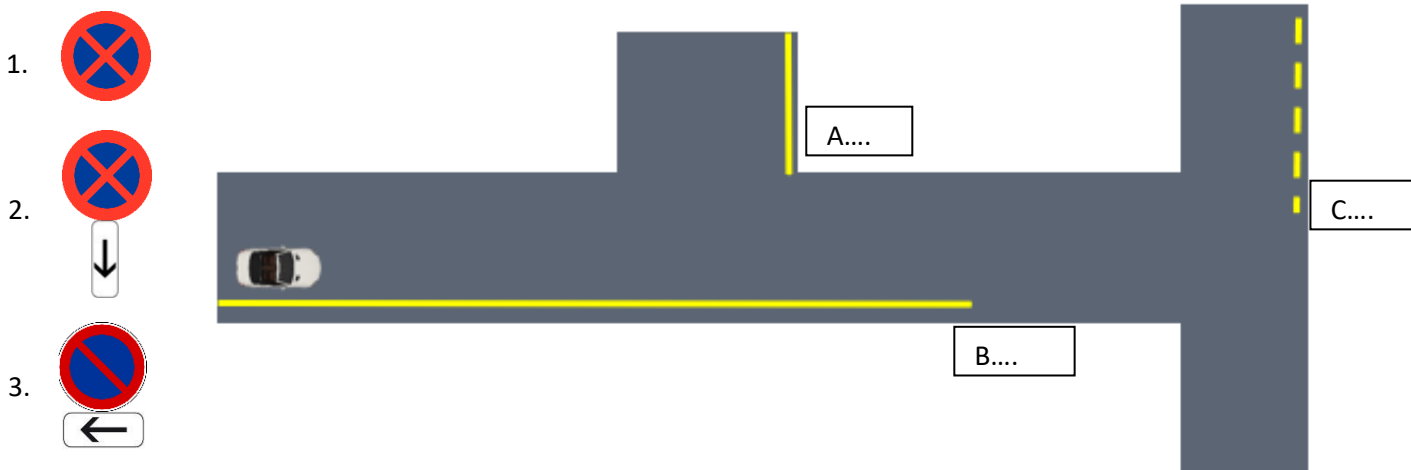
D. ●
À partir du
panneau

E. ●
À partir du panneau
jusqu'à la prochaine
intersection

F. ●
À droite et à
gauche
du panneau

G. ●
Avant le panneau
et à partir du
panneau sur 50 m

Ex.3 Positionner les 3 panneaux d'interdiction à l'endroit qui convient en fonction du marquage au sol :





S'évaluer

Je teste mes connaissances :)



Question 1 : L'interdiction de stationner est valable :

À partir du panneau.....A ☐

Sur 100 mètres.....B ☐

Avant le panneau.....C ☐



Question 3 : Le long du trottoir :

L'arrêt est autorisé :

OUI.....A ☐ NON.....B ☐

Le stationnement est autorisé :

OUI.....C ☐ NON.....D ☐



Question 5 : Sur l'emplacement à droite, je peux :

Stationner :

OUI.....A ☐ NON.....B ☐

M'arrêter :

OUI.....C ☐ NON.....D ☐



Question 2 : Je peux stationner à droite :

Avant le panneau :

OUI.....A ☐ NON.....B ☐

Après le panneau :

OUI.....C ☐ NON.....D ☐



Question 4 :

Je peux m'arrêter à droite:

Avant le panneauA ☐ Après le panneau.....B ☐

L'interdiction s'étend sur 600 mètres:

OUI.....C ☐ NON.....D ☐



Question 6 : Stationner plus de 7 jours au même endroit est :

Autorisé.....A ☐

Abusif.....B ☐

Dangereux.....C ☐